

- Téléphone : 09 52 00 02 06
- Email: contact@icea-enr.fr
- Site Web: <http://icea-enr.fr>

Pouvoir assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 26 avril 2024

Je soussigné(e) :

Nom, Prénoms :

Domicilié à :

Propriétaire d'au moins une part sociale de la SCIC :

ICEA : SCIC – SAS à capital variable, dont le siège social est à Prologue 1 - 815 La pyrénéenne - 31670 Labège immatriculée sous le numéro 822 429 486 R.C.S. Toulouse donne pouvoir, par les présentes, à :

Monsieur, Madame

Demeurant

Aux fins de me représenter aux Assemblées Générales qui auront lieu le 26 avril 2024 à la salle des fêtes d'Aureville à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour.

En conséquence, assister à ces assemblées prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous les avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions de l'ordre du jour, signer tous les procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Je suis informé (e) que s'il est fait retour à la SCIC du présent pouvoir sans indication du nom du mandataire, il sera émis en mon nom un vote favorable à l'adoption des seuls résolutions présentées ou agréées par le conseil coopératif.

Dans le cas où ces assemblées ne pourraient délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour les assemblées réunies ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à, le

Signatures :

Le mandant
(mention manuscrite "Bon pour pouvoir")

Le mandataire
(mention manuscrite "Bon
pour acceptation de pouvoir")

1 - Nous rappelons que seul un autre sociétaire peut représenter un sociétaire lors d'une assemblée générale.

Un mandataire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Si cette procuration est renvoyée, datée et signée, sans mention du nom d'un mandataire (pouvoir en blanc), les votes émis à l'aide de ce pouvoir seront réputés favorables à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil coopératif et défavorables à l'adoption de tous autres projets.